

CONVENTION DE LOCATION

Salle polyvalente l'ATHOL



Chemin de Corcheloup – THOL – 01160 NEUVILLE-SUR-AIN

Entre les soussignés,

La mairie de Neuville-sur-Ain

Et (1)

- Monsieur et/ou Madame,.....
- Société,
- Collectivité,
- Association,

Adresse complète

Numéro de téléphone

Courriel

Il est convenu ce qui suit :

OBJET

L'organisateur s'engage à utiliser la salle polyvalente pour le motif suivant :

Il s'agit d'une manifestation :

- d'ordre privé
- ouverte au public

DESIGNATION

La convention concerne les lieux suivants (1) :

- Salle – Vestiaires - Bar
- Salle – Vestiaires - Bar - Cuisine

DUREE

La location commence à courir le à heures pour se terminer le àheures.

LOYER/CAUTIONS/ATTESTATION D'ASSURANCE

La location est consentie et acceptée, moyennant un loyer de : Euros.

Deux chèques de cautions sont demandés :

- Ménage tri de 200 Euros
- Dégradation de 500 Euros

Les arrhes représentent 30 % du montant de la location soit, Euros. Ils doivent être réglés à la réception de la facture.

DOCUMENTS A FOURNIR LE JOUR DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION

- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Pièce d'identité

(1) cocher la case

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Extrait Kbis pour les entreprises

DOCUMENTS A FOURNIR LE JOUR DE LA REMISE DES CLÉS

- Chèque de caution dégradation
- Chèque de caution nettoyage / tri

RESERVATION – DESISTEMENT :

La réservation est définitive à la signature de la présente convention. Les arrhes ne seront pas remboursées en cas de désistement.

REGLEMENT

Les cautions sont réglées uniquement par chèque à l'ordre du « TRESOR PUBLIC » et le règlement de la location est réglée à réception de la facture.

Le locataire s'engage à :

- Visiter les lieux et équipements,
- Prendre connaissance des consignes de sécurité,
- Lire le manuel d'utilisation des divers matériels,

lors de la remise des clés.

Le locataire déclare avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle.

Fait en 2 exemplaires
La mairie,

Le Locataire,